



Déclaration préalable

Par **LOUNACANDY**, le **23/06/2021** à **20:55**

Bonjour,

En 2017, nous avons fait une déclaration préalable pour agrandir notre maison et nous avons eu l'accord.

Aujourd'hui suite à une vérification, nous avons constaté notre erreur dans la surface taxable. Nous avons confondu avec la surface habitable et nous n'avons pas compté notre cave.

Si nous comprenons bien toutes les informations trouvées : si nous ajoutons les 40m² environ de notre cave (hauteur 1.95m) nous dépassons les 150 m² et nous aurions du faire appel à un architecte pour obtenir le permis de construire.

Quels sont les risques aujourd'hui ?

Merci.